



TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

sur les salaires 2011

**Vous avez décidé
de verser votre taxe d'apprentissage à l'IETH - CMH
"Institut Européen de Tourisme et d'Hôtellerie"**



Catégorie B

Formations de niveau II - Bac + 2 à Bac + 4



Catégorie C

Formations de niveau I - Bac + 5

**Comment nous verser
votre Taxe d'Apprentissage ?**



Ile de France

Par l'intermédiaire de la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) qui a reçu habilitation de collecte



Hors Ile de France

Par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix



IETH-CMH

Annonce de versement sur les salaires de 2011

DATE LIMITE DE VERSEMENT : 28 février 2012

Nom de l'entreprise :

Nom du Groupe :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Code NAF : N° de SIRET :

Montant de votre versement :euros

Organisme collecteur que vous avez choisi :

Merci de nous retourner ce document à :

IETH - CMH - Taxe d'apprentissage - 52, rue St Lazare - 75009 PARIS

Contact : Cédric DENIS - Tél : 01 45 26 59 28

Avec nos remerciements pour votre contribution et votre aide pour notre développement.